

abonnée, \$5.00.—Dame W. Lamothe, 50 sous.—Dame J. E. E. Godin, 50 sous.—*Winnipeg* : Dame D. Drolet, 50 sous.—*Montréal* : Guérison de deux enfants, de l'emploi, vente d'une propriété. Si j'obtiens ces faveurs, je verserai \$25.00 pour le Calvaire.—Dame A. L.—*Lachine* : Offrande de 25 sous pour le Calvaire en reconnaissance d'une faveur obtenue.—Dlle A. B., zélatrice.

“La Sainte Vierge, dit-on, a été la première à faire ce saint exercice. Il convenait que ses enfants suivissent son exemple. Dès l'année 1900, on bénissait donc une Voie douloureuse. Sur un plateau qui domine la vaste nappe du Saint-Laurent, séparée du reste par un ravin; qu'elle est étonnante dans sa rustique simplicité ! Avec sa tour Antonia, son Arc de l'*Ecce Homo*, son Sépulcre, son Calvaire, elle rappelle celle que suivit autrefois le Sauveur, lorsqu'il s'immola pour nous. Qu'une voix pieuse et éloquente le redise avec ces accents que donne une foi vive; et tous les coeurs battront d'amour et de reconnaissance pour l'immense bienfait de la Rédemption !”

(Extrait de l'opuscule sur le Sanctuaire du Cap de la Madeleine).

ACTIONS DE GRACES

“Il est digne, juste, équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu”.

AVIS IMPORTANTS :

1° Nous n'insérons dans nos Annales que les actions de grâces dont la publication nous est expressément demandée. 2° Seules les actions de grâces de nos abonnés sont publiées gratis; les autres doivent être accompagnées d'une offrande pour frais d'impression. 3° Nous ne publions que les actions de grâces portant l'adresse au complet de l'envoyeur. Prière de nous avertir quand la signature doit rester secrète

Actions de grâces reçues au mois de juin 1915

Béancour : Guérison de mon enfant. Diplôme obtenu avec distinction.—Dame G. H.—*Bois-Hébert* : Faveur. Off : 50 sous.—*Jam Cool*.—*Cap-de-la-Madeleine* : Guérison de mon enfant, après